



Strasbourg, 26 novembre 2024

CEPEJ-SATURN(2024)26

**COMMISSION EUROPEENNE POUR L'EFFICACITE DE LA JUSTICE
(CEPEJ)**

**GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GESTION DU TEMPS JUDICIAIRE
(CEPEJ-SATURN)**

37^{ème} réunion, 29 - 30 octobre 2024

RAPPORT DE RÉUNION

Rapport préparé par le Secrétariat
Direction générale I - Droits de l'homme et État de droit

1. L'INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail sur la gestion du temps judiciaire (CEPEJ-SATURN) de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) a tenu sa 37^{ème} réunion à Strasbourg les 29 et 30 octobre 2024. La réunion était présidée par Giacomo Oberto (Italie), président du CEPEJ-SATURN.
2. L'ordre du jour et la liste des participants figurent respectivement aux annexes I et II du présent rapport.

2. OUTIL DE PONDÉRATION DES AFFAIRES

3. Le CEPEJ-SATURN procède à des échanges des vues sur l'avant-projet d'outil de pondération des affaires (CEPEJ-SATURN(2024)20) qui a été préparé par Dimitrije Sujeranovic (Serbie), expert scientifique, sur la base des commentaires de la Task force composée de Francesco Depasquale (Malte), Sabine Matejka (Autriche) et le Secrétariat. Les commentaires ont été fournis par écrit ou oralement au cours d'une série de réunions en ligne tenues entre juin et septembre 2024. Le groupe de travail se félicite de la qualité de l'avant-projet.
4. Les discussions portent sur la modification de la structure du futur outil et sur les étapes nécessaires au développement d'un système de pondération des affaires. Le CEPEJ-SATURN révisé la structure proposée, en l'organisant en chapitres clés : introduction, concept et objectifs de la pondération des affaires, étapes détaillées pour son développement et sa mise en œuvre, suivi et révision périodique. Le projet d'outil décrit sept étapes distinctes pour la mise en place d'un système de pondération des affaires et se termine par douze recommandations pour la mise en place et le maintien d'un tel système. Pour plus de clarté et de facilité d'utilisation, le projet d'outil comprend des exemples pratiques présentés dans des tableaux, conçus pour aider les bénéficiaires à collecter les données pertinentes et à mettre en œuvre efficacement la pondération des affaires.
5. Le CEPEJ-SATURN décide de poursuivre son examen du projet d'outil, en se concentrant sur l'élaboration détaillée des étapes de développement de la pondération des affaires ainsi que sur sa mise en œuvre et son suivi. Il décide de développer dans un premier temps l'outil pour les tribunaux, avec la possibilité de l'adapter aux ministères publics ultérieurement. En outre, le groupe de travail décide également de revoir la définition de la pondération des affaires et de poursuivre les discussions en ligne, une première réunion en ligne étant prévue d'ici la fin du mois de janvier 2025.

3. ÉTUDE SUR LES OUTILS DE MESURE DE LA CHARGE DE TRAVAIL DANS LES SYSTÈMES JUDICIAIRES

6. Le CEPEJ-SATURN procède à un échange de vues sur le projet de questionnaire détaillé sur les outils de mesure de la charge de travail dans les tribunaux (Document CEPEJ-SATURN(2024)11REV2). Le questionnaire a été développé par Alexandre Palanco (France), expert scientifique, suite aux commentaires reçus pendant et après la dernière réunion du CEPEJ-SATURN. Afin d'assurer la cohérence de l'approche, le questionnaire est basé sur les questionnaires précédents relatifs à la pondération des affaires. Toutefois, au lieu de se concentrer sur les systèmes judiciaires (y compris le ministère public) comme initialement prévu, le groupe décide de restreindre le champ d'application en se concentrant uniquement sur les tribunaux à ce stade. Le questionnaire est structuré autour de quatre sections principales afin d'explorer le fonctionnement et les caractéristiques des outils existants de mesure de la charge de travail.

7. Le CEPEJ-SATURN charge le Secrétariat de diffuser rapidement le questionnaire détaillé via *formulaire google* aux personnes de contact nommées par les membres de la CEPEJ suite à la présentation du projet de questionnaire qui avait été faite lors de la réunion plénière de la CEPEJ de juin 2024. Le Secrétariat a reçu des nominations de la part de 27 Etats membres. Les réponses seront utiles pour la préparation d'une future étude analysant les outils de mesure de la charge de travail existants. Il est convenu qu'une première analyse serait préparée pour les prochaines réunions du CEPEJ-SATURN et du Réseau des tribunaux pilotes de la CEPEJ qui se tiendront en avril 2025.

4. BASE DE DONNÉES SUR LES PRATIQUES DE RÉDUCTION DE L'ARRIÉRÉ JUDICIAIRE

8. Le Secrétariat présente au CEPEJ-SATURN le prototype mis à jour et la Note conceptuelle de la base de données sur les pratiques de réduction des arriérés judiciaires (Document CEPEJ-SATURN(2024)23). La Note conceptuelle décrit les principes directeurs pour la publication des pratiques dans la base de données et les procédures pour sa gestion. Les principes détaillés pour la publication sont structurés autour de critères de *pertinence, de mise en œuvre et de la crédibilité (fondée sur les preuves concrètes)*. Les pratiques doivent être directement liées aux mesures prises par un État, un tribunal ou un autre acteur pour lutter contre les arriérés judiciaires. Dans la mesure du possible, les pratiques soumises doivent être accompagnées de preuves. Toutefois, le principe de la *crédibilité fondée sur les preuves concrètes* n'est pas obligatoire, car les États peuvent éprouver des difficultés à établir un lien explicite entre la réduction de l'arriéré judiciaire et des mesures spécifiques. Ces principes seront régulièrement mis à jour afin de refléter les enseignements tirés des nouvelles soumissions et de l'expérience acquise avec la base de données.

9. Le Secrétariat informe le CEPEJ-SATURN que le prototype de la base de données a été présenté aux membres de la CEPEJ lors de la réunion plénière de juin 2024. Suite à cette présentation, le Secrétariat a commencé à collecter les pratiques auprès des Etats membres à l'aide d'un formulaire électronique qui avait été finalisé par le Task force établis lors de la réunion du CEPEJ-SATURN en avril 2024. Au total, 56 pratiques ont été soumises par l'Allemagne (1), Andorre (2), la Belgique (11), la Croatie (17), la France (5), la Géorgie (1), la Hongrie (2), l'Italie (1), la Lituanie (1), la Roumanie (5), la Slovénie (4), la Suède (3) et la Türkiye (3). La qualité des pratiques soumises variait considérablement et nécessitait donc un examen approfondi avant publication.

10. Le CEPEJ-SATURN convient des prochaines étapes pour finaliser la base de données. A cette fin, le Secrétariat, en collaboration avec Emilie Hoareau (France), experte scientifique, examinera toutes les pratiques soumises et publiera les pratiques sélectionnées dans la base de données. La base de données devrait être rendue publique lors de la prochaine réunion plénière de la CEPEJ en décembre 2024, parallèlement à l'annonce d'un second appel à contributions. Les pratiques seront collectées à intervalles réguliers et examinées lors des réunions de SATURN, qui décideront de leur sélection et de leur publication.

5. OUTIL D'ANALYSE DE LA DURÉE DES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE CIVILE

11. Le CEPEJ-SATURN procède à un échange de vues sur le rapport préliminaire sur la durée des étapes de la procédure civile (Document CEPEJ-SATURN(2024)22) préparé par Pawel Wrzaszcz (Pologne). Le rapport préliminaire est structuré autour des différentes étapes de la procédure civile, telles que définies dans le questionnaire élaboré en coopération avec les tribunaux pilotes avant sa diffusion. Le rapport contient l'analyse des données qualitatives et quantitatives (réelles ou estimées) concernant la législation nationale et les pratiques des tribunaux soumises par neuf tribunaux pilotes de la CEPEJ. Le rapport contient également des remarques finales pour chaque étape des procédures civiles ainsi que des suggestions pour les prochaines étapes du travail. Le CEPEJ-SATURN remercie l'expert scientifique pour la rédaction de la première analyse. Les informations synthétiques sur les

délais légaux et la durée estimée de chaque étape de la procédure dans les pays concernés ont été particulièrement appréciées.

12. Le CEPEJ-SATURN décide de continuer à travailler sur ce thème en deux étapes principales. Dans un premier temps, il est convenu de partager l'analyse avec les neuf tribunaux pilotes de la CEPEJ participants à l'activité afin de vérifier l'exactitude des informations soumises et de l'analyse préliminaire. Les consultations écrites seront très probablement accompagnées d'entretiens conjoints ou individuels afin de collecter des informations complémentaires. En parallèle, des recherches sur la législation existante dans les pays des tribunaux pilotes concernés et au-delà devraient être menées pour compléter l'analyse. Le groupe de travail soutient l'idée qu'un expert supplémentaire, de préférence un universitaire ou un professeur de droit civil, devrait être impliqué pour aider dans le processus. Dans un deuxième temps, le groupe de travail suggère d'étendre l'analyse à un plus grand nombre de pays, en impliquant d'autres tribunaux pilotes de différentes régions géographiques, afin d'obtenir une vue d'ensemble plus représentative. Suite à cette collecte d'informations, une analyse juridique comparative devrait être réalisée afin d'identifier les variations dans la durée des différentes étapes des procédures civiles et de tirer des conclusions fondées.

6. CHECKLIST POUR LA GESTION DU TEMPS AU SEIN DU MINISTÈRE PUBLIC

13. José Manuel Santos Pais (Portugal), expert scientifique, présente la Checklist révisée pour la gestion du temps au sein du ministère public (Document CEPEJ-SATURN(2024)15) et sa Note explicative (Document CEPEJ-SATURN(2024)21). La Checklist est un outil de collecte de données et d'informations utiles pour analyser la durée des procédures sous la responsabilité du ministère public et prendre des mesures appropriées pour prévenir les retards dans les procédures pénales. La Checklist et sa note explicative sont basées sur des documents similaires conçus pour les tribunaux adoptés par la CEPEJ en 2023, mais, en même temps, elles reflètent la spécificité du travail du procureur et leur dépendance à l'égard d'autres acteurs, tels que les services chargés de l'application de la loi.

14. La discussion au sein du CEPEJ-SATURN se concentre sur les commentaires reçus du Conseil consultatif des procureurs européens (CCPE) qui a été consulté sur la Checklist (Document CEPEJ-SATURN(2024)25). Le CEPEJ-SATURN se félicite de la coopération avec le CCPE qui permet d'adapter la Checklist aux besoins des procureurs. Les modalités d'une telle consultation ont été convenues avec le Bureau du CCPE en mai 2024. Les commentaires concernaient principalement les indicateurs relatifs au rôle du procureur dans la phase du procès. Le groupe de travail décide de présenter la Checklist et sa Note explicative pour adoption par la CEPEJ lors de sa prochaine réunion plénière en décembre 2024, après intégration des commentaires du CCPE. Il est également suggéré de s'inspirer de cet exemple de coopération pour le reproduire dans d'autres organes du Conseil de l'Europe.

7. EFFETS POTENTIELS DE L'UTILISATION D'OUTILS D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE SUR L'EFFICACITÉ DES TRIBUNAUX

15. Le CEPEJ-SATURN discute le suivi des travaux décrit dans la Note conceptuelle du Secrétariat sur l'intelligence artificielle et l'efficacité de la justice (Document CEPEJ-SATURN(2024)19), en se concentrant sur l'exploration de l'efficacité de l'utilisation de l'Intelligence artificielle (IA) dans les tribunaux. Ce travail sera entrepris en collaboration avec le CEPEJ-GT-CYBERJUST et le CEPEJ-GT-EVAL. La Note conceptuelle comprend une proposition de méthodologie, une marche à suivre potentielle et des suggestions d'outils d'IA à utiliser comme études de cas pratiques dans le cadre de la recherche. L'objectif principal est de développer une Checklist pratique pour aider les autorités judiciaires à évaluer l'impact potentiel des outils d'IA sur l'efficacité des tribunaux avant leur acquisition

ou leur mise en œuvre (ex ante). Alternativement, le projet peut produire un outil d'évaluation conçu pour mesurer l'impact des outils d'IA sur l'efficacité des tribunaux après leur déploiement (ex post).

16. Alejandro Fernandez Munoz (Espagne), membre du CEPEJ-GT-CYBERJUST, informe les membres de SATURN des résultats des discussions de mars 2024 au sein de ce groupe de travail. Ces discussions mettent en évidence le soutien à l'examen de la question de savoir si et comment les outils d'IA ont amélioré l'efficacité. Ce travail pourrait fournir des informations précieuses aux autorités qui préparent des plans des activités (business plan) pour justifier le développement ou l'introduction d'outils d'IA dans leurs systèmes judiciaires nationaux. Il pourrait également contribuer à l'établissement d'une base de référence, essentielle pour mesurer l'impact des outils d'IA sur l'efficacité.

17. Le CEPEJ-SATURN approuve la méthodologie proposée pour nommer des experts chargés d'étudier des cas pratiques impliquant la mise en œuvre d'outils d'IA dans les tribunaux. Le groupe examine les outils et solutions d'IA proposés pour l'étude, qui ont été présélectionnés par le Secrétariat à partir du Centre de ressources de la CEPEJ sur la cyberjustice et l'IA. En coordination avec le CEPEJ-GT-CYBERJUST, il est suggéré de se concentrer sur les applications de l'IA dans les domaines suivants: (i) aide à la décision (Allemagne et Kazakhstan), (ii) transcription et traduction (Espagne et Slovaquie), (iii) prévision des résultats des litiges, (iv) anonymisation et pseudonymisation (France), et éventuellement (v) triage, attribution et automatisation des flux de travail. Pour mener la recherche, les experts désignés interrogeront des représentants des autorités au niveau central et/ou des tribunaux impliqués dans la prise de décision, le développement ou la mise en œuvre des systèmes d'IA sélectionnés. Le CEPEJ-SATURN charge le Secrétariat de sélectionner ces experts, qui rédigeront un plan de recherche détaillé ainsi que des questions pour les entretiens, qui seront examinés lors des prochaines réunions du CEPEJ-SATURN et du CEPEJ-GT-CYBERJUST. Le CEPEJ-GT-EVAL devrait être impliqué dans l'ensemble du processus.

8. OUTIL POUR AMÉLIORER L'ÉQUILIBRE ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PRIVÉE DANS LE SYSTÈME JUDICIAIRE

18. Sur la base de la Note conceptuelle révisée préparée par le Secrétariat (Document CEPEJ(2024)3), le CEPEJ-SATURN a un deuxième échange de vues sur la faisabilité du développement d'un outil pour améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée dans le système judiciaire. Le Secrétariat souligne que le travail sur ce thème est conjoint qui implique tous les groupes de travail de la CEPEJ et informe les membres des discussions tenues dans ces groupes ainsi que de certaines pratiques collectées (par exemple pour la Belgique, la France et l'Italie). Le groupe de travail suggère que l'outil devrait englober non seulement les juges mais aussi le personnel non-juge des tribunaux et les procureurs, en mettant l'accent sur les conditions de travail et le bien-être sur le lieu de travail. Dans ce contexte, le groupe prend note des évaluations régulières du bien-être menées auprès des juges, des gestionnaires des tribunaux et du personnel non-juge du tribunal de première instance de Namur en Belgique, à l'aide d'un questionnaire spécialement conçu à cet effet. En outre, l'importance de la gestion des ressources humaines, de la disponibilité d'outils de gestion et de la formation des gestionnaires de tribunaux a été soulignée comme étant cruciale pour favoriser de bonnes conditions de travail.

19. Le Secrétariat informe les membres de la décision d'établir un groupe de travail *ad hoc* qui sera composé de membres nommés par chaque groupe de travail et chargé du développement de l'éventuel futur outil. Le CEPEJ-SATURN nomme Sabine Matejka (Autriche) comme membre du groupe de travail *ad hoc*. Par ailleurs, il est proposé d'inclure ce thème à la prochaine réunion du Réseau des tribunaux pilotes de la CEPEJ.

9. QUESTIONS DIVERSES

i) Méthodes efficaces de gestion des tribunaux

20. Le groupe de travail examine une Note conceptuelle révisée (Document CEPEJ-SATURN(2024)24) préparée par Aurélie Grenot-Devedjian (France), experte scientifique, qui décrit des thèmes spécifiques pour un futur outil potentiel visant à améliorer l'efficacité de la gestion des tribunaux. Les discussions portent sur deux domaines : la structure de la gouvernance des tribunaux et la gestion des ressources humaines. Une méthodologie pour le développement de l'outil potentiel a été proposée, en commençant par la collecte de modèles et de pratiques de gestion des tribunaux par le biais d'un questionnaire. Les informations recueillies serviraient de base à une étude approfondie, qui pourrait déboucher sur l'élaboration de lignes directrices pour une gestion efficace des tribunaux. Le thème pourrait être abordé lors de la réunion conjointe de tous les groupes de travail de la CEPEJ, prévue en octobre 2025.

ii) Réunion du réseau des tribunaux référents de la CEPEJ

21. Le CEPEJ-SATURN -discute de l'organisation de la 18ème réunion du Réseau des tribunaux référents de la CEPEJ qui se tiendra le 10 avril 2025 à Strasbourg (France). Les membres se mettent d'accord sur le format et les thèmes de discussion. Il est suggéré d'organiser trois ateliers dans la matinée couvrant les sujets suivants : i) l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée dans le système judiciaire; ii) les effets potentiels de l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) sur l'efficacité des tribunaux; et iii) la qualité du débat judiciaire, qui reflètent tous les travaux des groupes de travail de la CEPEJ.. La présentation de la base de données sur les pratiques de réduction de l'arriéré et les travaux en cours sur les outils de gestion de la charge de travail pourraient être discutés lors de la session plénière de l'après-midi de la réunion du Réseau.

iii) Prochaine réunion de la CEPEJ-SATURN

22. La prochaine réunion CEPEJ-SATURN se tiendra à Strasbourg les 9 et 11 avril 2025, en même temps que la 18e réunion du Réseau des tribunaux pilotes de la CEPEJ.

ANNEX I

PROJET D'ORDRE DU JOUR

29 octobre 2024

Ouverture de la réunion

1.
 - a. Photo de famille
 - b. Adoption de l'ordre du jour
 - c. Informations fournies par le Secrétariat

Outil de pondération des affaires

2.

Échange de vues sur l'avant-projet
d'outil de pondération des affaires et voie à suivre
*Experts en charge : Dimitrije Šujeranović
et Sabine Matejka*
(29 octobre 2024 - 9h30 - 12h30)

DOCUMENT DE TRAVAIL

Avant-projet d'outil de
pondération des affaires

CEPEJ-SATURN(2024)20

DOCUMENTS DE REFERENCE

Rapport sur la pondération des
affaires dans les systèmes
judiciaires (étude n° 28)

Rapport sur la pondération des
affaires au sein du ministère
public

Checklist de la gestion du temps au sein du Ministère public

3.

Échange de vues sur le projet de Checklist pour la gestion du
temps
et sa note explicative en vue de leur adoption éventuelle
Expert en charge : José Manuel Santos Pais
(29 octobre 2024 - 14h00 - 15h00)

DOCUMENTS DE TRAVAIL

Projet de Checklist de la gestion
du temps au sein du ministère
public

CEPEJ-SATURN(2024)15

Projet de note explicative pour la
Checklist pour la gestion du
temps au sein du ministère public

CEPEJ-SATURN(2024)21

Compilation des commentaires
du CCPE

CEPEJ-SATURN(2024)25

DOCUMENTS DE REFERENCE

Checklist pour la gestion du temps pour les tribunaux

CEPEJ(2023)5

Note explicative pour la Checklist pour la gestion du temps pour les tribunaux

CEPEJ(2023)6

DOCUMENT DE TRAVAIL

Avant-projet de rapport analytique

CEPEJ-SATURN(2024)22

DOCUMENT DE REFERENCE

Document conceptuel : quelle voie suivre pour développer l'outil d'analyse de la durée des étapes de la procédure civile ?

CEPEJ-SATURN(2023)11REV

Questionnaire sur l'analyse de la durée de la procédure civile

CEPEJ-SATURN(2021)11REV2

Outil d'analyse de la durée des étapes des procédures civiles

4. Échange de vues sur l'avant-projet d'analyse et la voie à suivre

Expert en charge : Pawel Wrzaszcz
(29 octobre 2024 - 15h00 - 17h00)

DOCUMENTS DE TRAVAIL

Questionnaire sur les outils de mesure de la charge de travail dans les tribunaux

CEPEJ-SATURN(2024)11REV

Liste des personnes de contact

DOCUMENT DE REFERENCE

Note conceptuelle sur l'étude relative aux outils de mesure de la charge de travail dans les systèmes judiciaires

CEPEJ-SATURN(2024)2

Étude sur les outils de mesure de la charge de travail dans les systèmes judiciaires

5. Échange de vues sur le questionnaire et la voie à suivre
Experts en charge : Alexandre Palanco et Ana Krnic-Kulusic
(29 octobre 2024 - 17h00 - 17h30)

DOCUMENT DE TRAVAIL

Note conceptuelle sur
l'intelligence artificielle et
l'efficacité de la justice
CEPEJ-SATURN(2024)19

**Répercussions potentielles de l'utilisation d'outils
d'intelligence artificiel sur l'efficacité des tribunaux**

6. Échange de vues sur la note conceptuelle
et la voie à suivre
Participation d'Alejandro Fernandez Munoz,
membre du CEPEJ-GT-CYBERJUST
Travail conjoint avec le CEPEJ-GT-CYBERJUST
(30 octobre 2024 - 9h30 - 10h30)

DOCUMENTS DE REFERENCE

Note conceptuelle de l'utilisation
d'outils d'intelligence artificielle
sur l'efficacité des tribunaux
CEPEJ-SATURN(2024)12REV

Projet de questionnaire sur les
effets (potentiels) de l'utilisation
des outils d'IA sur l'efficacité
des tribunaux
CEPEJ-SATURN(2024)16

DOCUMENT DE TRAVAIL

Note sur la base de données des
pratiques de réduction de
l'arriéré judiciaire

CEPEJ-SATURN(2024)23

**Base de données sur les pratiques de réduction de
l'arriéré**

7. Échange de vues sur la mise en place de la base de données
sur les pratiques de réduction de l'arriéré en ligne
Participation de Lidija Naumovska, Secrétaire de la CEPEJ,
et Emilie Hoareau, experte scientifique
(30 octobre 2024 - 10h30 - 11h00)

DOCUMENT DE REFERENCE

Note conceptuelle sur
l'établissement de la base de
données des pratiques de
réduction de l'arriéré judiciaire

CEPEJ(2023)15

DOCUMENT DE TRAVAIL

Note conceptuelle sur l'équilibre
entre vie professionnelle et vie
privée dans le système judiciaire
CEPEJ(2024)3

**Outil pour améliorer l'équilibre entre vie professionnelle
et vie privée dans le système judiciaire**

8. Échange de vues sur la note conceptuelle actualisée
et la voie à suivre
**Travail conjoint avec d'autres groupes de travail de la
CEPEJ**
(30 octobre 2024 - 11h00 - 12h00)

Autres questions

a. Outil pour la gestion efficace des tribunaux

Échange de vues sur les travaux futurs possibles
sur l'efficacité de la gestion des tribunaux

Expert en charge : Aurélie Grenot-Devedjian

9.

b. 18th Réunion du réseau des tribunaux référents

Discussion sur la préparation de la prochaine réunion
des tribunaux référents

(30 octobre 2024 - 12h00 - 13h00)

DOCUMENT DE TRAVAIL

Note conceptuelle sur l'efficacité
de l'administration judiciaire -
proposition de thèmes futurs
CEPEJ-SATURN(2024)24

DOCUMENT DE REFERENCE

Rapport de la réunion 36ème
CEPEJ-SATURN(2024)18

ANNEX II

List of Participants / Liste des participants

MEMBERS / MEMBRES

Francesco DEPASQUALE, The Honourable Mr Justice, Superior Courts, (President of the CEPEJ / Président de la CEPEJ), Valletta, MALTA

Mitja KOZAR, Judicial councilor, District Court of Maribor, Maribor, SLOVENIA

Giacomo OBERTO, Judge, First instance court of Torino (civil court), Turin, ITALY

Sabine MATEJKA, President, District Court, Floridsdorf/Vienna, AUSTRIA

Pawel WRZASZCZ, Head of Land and Mortgage Register Department, District Court of Lublin, POLAND

Ivan CRNCEC, Advisor to the Minister, Ministry of Justice and Public Administration, Zagreb, CROATIA

SCIENTIFIC EXPERTS / EXPERTS SCIENTIFIQUES

Aurélie GRENOT-DEVEDJIAN, Head of the Evaluation and Prospective Division, Directorate of Judicial Services, Ministry of Justice, FRANCE (on-line)

Christian DE VALKENEER, President of the Court of First Instance of Namur-Dinant, BELGIUM (absent)

Dimitrije ŠUJERANOVIĆ, Justice reform expert, Belgrade, SERBIA

Alejandro Fernandez MUÑOZ, Expert, Madrid, SPAIN

Jose Manuel SANTOS PAIS, Expert (online)

Alexandre PALANCO, Expert (online)

Ana Krnic KULUSIC, Expert (online)

COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE

SECRETARIAT

Directorate General of Human Rights and Rule of Law (DGI) – European Commission for the Efficiency of Justice /
Direction générale des droits humains et l'Etat de droit (DGI) – Commission européenne pour l'efficacité de la justice
E-mail: cepej@coe.int

Eva KONECNA, Secretary of the CEPEJ-SATURN / Responsable for the CEPEJ Network of pilot courts

Sara RADOVICKA, CEPEJ Assistant